

Réussite scolaire et redoublement (juin 2007)

Le redoublement est une pratique ancienne et fréquente dans le système éducatif français : lorsque le niveau de l'élève est jugé insuffisant pour passer dans la classe supérieure, il passe une année supplémentaire au même niveau.



Cadre législatif et réglementaire

Au collège et au lycée, le redoublement ne peut être imposé à l'élève et à ses parents qu'à la fin d'un cycle d'enseignement, c'est-à-dire en 6e, en 4e, en 3e, et en 2de. A l'intérieur d'un cycle, le redoublement doit être demandé ou accepté par les parents ou l'élève majeur. A la fin d'un cycle, les parents peuvent contester la décision de redoublement auprès d'une commission d'appel. Lorsque les parents ou l'élève n'obtiennent pas la voie d'orientation qu'ils souhaitent, ils peuvent de droit obtenir le redoublement, si l'élève n'est pas déjà redoublant.

L'efficacité du redoublement contestée

D'après le rapport « Regards sur l'éducation 2006 », 38% des élèves français de 15 ans déclarent avoir redoublé, alors que le taux moyen des pays de l'OCDE est inférieur à 15%. Si les taux de redoublement ont beaucoup diminué depuis 40 ans, de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour limiter davantage cette pratique au profit de la mise en place d'une véritable aide individualisée.

Plusieurs études et rapports (Caille, 2004 ; Paul et Troncin, 2004 ; Cosnefroy et Rocher, 2005), repris par un avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école (2004), soulignent que si le redoublement peut être bénéfique en 3e et au lycée, où il peut permettre de combler des lacunes pour suivre l'orientation de son choix, il permet très rarement aux élèves de progresser en primaire ou dans les premières années du collège.

Il affecte durablement la motivation et les chances de réussite des élèves : à niveau de compétence égal en troisième, les élèves en retard sont moins ambitieux, sous-notés et plus souvent orientés en filière professionnelle que les élèves "à l'heure".

Les audits de modernisation (2006) sur les grilles horaires des collèges et des lycées proposent de plafonner la dotation budgétaire académique sur la base d'un taux de redoublement de 2% au collège, et de limiter les redoublements en seconde en mettant en place des heures de "rattrapage" dans les matières principales en première.

Evolution des taux de redoublement dans le second degré (en %)

	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Terminale
1995	10,1	11,2	7,3	10,2	16,7	8,4	17,2
2000	9,2	5	8,7	6,9	15,4	7,6	13,3
2005	7,2	3,6	6,3	6,1	14,7	7,8	11,8

Source : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, Repères et références statistiques

Vers une politique de soutiens diversifiés



Une forte politique volontariste de l'Education Nationale en faveur de l'aide à la réussite pour tous les élèves est indispensable, du simple soutien ponctuel dans une matière à une prise en charge personnalisée de l'élève par différents acteurs de l'éducation.

C'est une tâche complexe qui nécessite l'implication et la coopération de l'ensemble de la communauté éducative tout au long de la scolarité. La précocité du repérage des difficultés, la qualité du diagnostic posé, l'adaptation de l'aide aux problématiques et le suivi régulier de l'évolution de l'élève tels sont les défis à relever pour une politique d'aide efficace.

Réussite scolaire et redoublement (juin 2007)



Le soutien à Duruy

A Victor Duruy, 3 mesures coexistent actuellement :

❶ Modules de soutien en français et en mathématiques en classes de 6e et de 2de : 1h par semaine et par matière pour les élèves qui en ont besoin au cours de l'année scolaire.

❷ Etudes dirigées en 5e et 4e
Mises en place en 2004 et étendues à la 4e cette année; mais déjà remises en cause pour l'année prochaine par une restriction de la DHG!

❸ PPRE
Le Parcours Personnalisé de Réussite Scolaire (PPRE) vient d'être généralisé cette année à l'ensemble des établissements après une phase d'évaluation.

Il concerne essentiellement les classes de fin de cycle (CE1 et 6e) et constitue une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire visant à empêcher le redoublement, mais peut être aussi une modalité d'accompagnement d'élèves redoublants ou passés de justesse. Référé au socle commun, il vise plutôt l'acquisition des compétences (connaissances, capacités et attitudes) plutôt que les acquisitions liées strictement aux programmes.

Le PPRE correspondant à une démarche nouvelle de prévention, une phase de rodage est nécessaire avant sa montée en puissance dans chaque établissement. En effet, toute l'équipe pédagogique et éducative de l'élève en difficulté (y compris les parents) doit être impliquée dans les processus de diagnostic, de mise en place et de suivi, sous peine d'inefficacité.

Redoublement : comment en tirer le meilleur profit

Le redoublement est souvent très mal vécu par les familles et perçu comme l'échec de toute une scolarité.

Pourtant réfléchie et comprise, cette mesure peut constituer au contraire une chance qui permet à l'élève de repartir sur de nouvelles bases.

Dédramatiser

Les parents ont un rôle primordial dans la réussite d'un redoublement. Il faut qu'ils soient convaincus que cette décision est positive.

Accepter

L'enfant doit accepter cette décision comme une façon de progresser et non comme une sanction. Il doit comprendre sa part de responsabilité et réfléchir aux nouvelles mesures à prendre pour ne pas reproduire les erreurs de l'année passée. Il doit devenir l'acteur de sa propre réussite et s'investir.

Retrouver confiance

A bannir les manifestations d'anxiété, en revanche il faut valoriser les progrès même minimes. Parfois il ne s'agit que d'améliorer des capacités de raisonnement, de jugement qui permettent à l'élève d'acquérir plus de maturité et d'autonomie !

Témoignage d'une mère

Mes deux fils ont redoublé leur seconde. Pour l'un, ce fut utile pour l'autre pas ! Néanmoins, ni pour l'un ni pour l'autre le redoublement n'a été un handicap à la poursuite de leurs études. Le premier a intégré une école d'ingénieur de bon niveau après avoir fait une prépa, le second est en 2ème cycle d'écogestion à la Sorbonne.

